



caf.fr



J'attends un enfant :
la Caf est à mes côtés



À partir du
3^{ème} mois



Mes démarches

Je déclare ma grossesse avant la fin du 3^{ème} mois de grossesse à :

- ✧ la Caf
- ✧ mon centre de sécurité sociale
- ✧ mon employeur

Je pense à mettre à jour ma carte vitale

La Caf

Le médecin m'a remis le certificat de premier examen médical prénatal, je fais ma [demande de prime à la naissance](#) sur le [caf.fr](#)

ou

j'utilise l'[espace Mon compte](#) pour modifier mon profil et transmettre le document à la Caf si j'ai déjà un numéro de dossier

Si le médecin a déclaré directement la grossesse, je n'ai aucune démarche à effectuer

Santé

Le premier examen prénatal est pris en charge à 100 %

Mon travail

Je suis salariée : j'informe mon employeur de ma grossesse



À partir du
5^{ème} mois



Ma santé

J'effectue le 2^{ème} et 3^{ème} examen médical prénatal et je suis mes remboursements sur ameli.fr

Mes examens médicaux et analyses en laboratoire sont pris en charge à 100 %

La Caf

Elle m'envoie un courrier « **Pour votre information** » confirmant l'enregistrement de ma déclaration de grossesse

Mes droits selon mes ressources

- ✧ La [prime à la naissance ou à l'adoption](#) permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de mon enfant
- ✧ L'[allocation de base](#) m'aide à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation de mon enfant jusqu'à ses 3 ans
- ✧ Les [allocations familiales](#) sont versées à partir de deux enfants à charge



À partir du
6^{ème} mois



Ma santé

Je fais le 4^{ème} examen médical prénatal
et je suis mes remboursements sur
ameli.fr

Mes démarches

Je mets à jour ma carte vitale pour bénéficier de la prise en charge à 100 %

Je cherche un mode d'accueil pour mon enfant : je me renseigne sur les places disponibles dans ma mairie

La Caf

Je consulte le site monenfant.fr



7^{ème} et
8^{ème} mois



Ma santé

Je fais les 5^{ème} et 6^{ème} examens médicaux prénataux et je suis mes remboursements sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Les 7 séances de préparation à l'accouchement avec une sage-femme sont prises en charge à 100 %

Mon congé de maternité

La durée minimum de mon congé est de huit semaines

Je suis salariée

Mon salaire est maintenu par mon employeur

Mon/ma conjoint(e) salarié(e) peut faire la demande du congé de paternité auprès de son employeur un mois avant la date prévue de l'accouchement

Je me renseigne sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

La Caf

La [prime à la naissance](#) est versée au cours du 7^{ème} mois de grossesse



9^{ème} mois



Ma santé

Je peux bénéficier, avec l'accord de l'équipe médicale, du programme d'accompagnement du retour à domicile :

[prado maternité](#)

Une sage-femme me rend visite à la maison pour un suivi personnalisé

Je me renseigne sur [ameli.fr](#)

La Caf

Dès le 6^{ème} mois de grossesse et jusqu'au mois de naissance, un prêt de matériel de puériculture peut m'être accordé selon mes ressources dans la limite de 900 euros.

Pour cela, j'appelle le **32 30** : « les aides financières »

À la naissance, en cas de difficulté, une aide temporaire à mon domicile peut m'être accordée selon mon quotient familial

Condition particulière pour les naissances multiples et en cas de handicap

« J'élève seule mon enfant » : un accompagnement peut m'être proposé par le service des interventions sociales. J'appelle le **32 30**



Retour à la maison



La Caf

Je déclare la naissance de mon enfant sur le site de la [Caf](#) ou via l'application mobile [Caf Mon compte](#)

Il est inutile d'adresser un acte de naissance

Mon travail

Je réfléchis à la reprise d'activité à temps plein ou à temps partiel ou au bénéfice d'un congé parental

La Caf peut me verser la [PrePare](#) sous certaines conditions

Je consulte le [caf.fr](#)



Durant "le congé"



Ma santé

Je prends connaissance des services proposés par les PMI sur le [caf.fr](https://www.caf.fr)

La Caf

Avant la fin du congé de maternité, je peux bénéficier d'un rendez-vous personnalisé téléphonique afin de me renseigner sur les prestations liées aux modes de garde ou au congé parental

Je prends le rendez-vous [en ligne](#) sur le [caf.fr](https://www.caf.fr)

Mon travail

J'informe mon employeur de ma reprise ou non d'activité

Le congé de paternité

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les pères peuvent bénéficier de 25 jours de congé paternité dont 7 obligatoires



Infos +



Les sites utiles

- ☆ caf.fr pour connaître les aides versées par la Caf
- ☆ monenfant.fr pour vous aider à choisir une solution d'accueil ou d'aide à domicile
- ☆ net.particulier.fr pour vous aider dans les démarches pour l'emploi d'une assistante maternelle ou garde à domicile
- ☆ pajemploi-urssaf.fr pour les déclarations de salaires si vous employez une assistante maternelle ou une garde à domicile
- ☆ mesdroitssociaux.gouv.fr

À SAVOIR

La Caf des Hauts-de-Seine est présente dans beaucoup de forums petite enfance organisés par les villes du département, renseignez-vous sur le site internet de votre commune



